

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 avril 2023

VISANT À PROTÉGER LA JEUNESSE DE LA PRÉCARITÉ PAR LA SOLIDARITÉ
INTERGÉNÉRATIONNELLE - (N° 884)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 30

présenté par

Mme Blin, M. Bourdeaux, M. Brigand, M. Taite, M. Ray, M. Vermorel-Marques, M. Seitlinger,
M. Portier et M. Bazin

ARTICLE 4

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence.